



Héritage Belgique

Par Louis14

Bonjour,

J'habite en France et j'ai la double nationalité belge/française. Ma mère qui habitait en Belgique est décédée. J'ai deux frères et une sœur qui habitent tous les trois en Belgique. Comment cela se passe pour l'héritage? De quelle façon dois je le déclarer en France et dans quels pays dois-je payer les droits de succession? Il ne s'agit pas de montants énormes (inférieur à 100.000 euros par enfant ou un petit peu plus).

Merci d'avance

Par ESP

Bonsoir

La succession doit se régler conformément au droit fiscal belge et à la convention fiscale franco-belge conclue en 1959

[url=https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2585-PGP.html/identifiant%3DBOI-INT-CVB-BEL-20-20120912]https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2585-PGP.html/identifiant%3DBOI-INT-CVB-BEL-20-20120912[/url]

En matière d'impôt sur le revenu, la part vous revenant dans la succession n'est pas imposable

Par Louis14

Merci!

Je suppose que je dois néanmoins faire une déclaration en France, même si les droits de succession sont payés en Belgique. Si oui, comment dois-je le déclarer?

Cordialement